

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

En s'abonner:

A PARIS, Chez MM. DAVIS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Janvier 1879.

Chronique générale.

La rentrée de la Chambre et du Sénat aura lieu demain mardi. La première séance, dans ces deux Chambres, sera consacrée au tirage au sort des bureaux, au scrutin pour la nomination des présidents, vice-présidents, secrétaires et questeurs, et à la fixation de l'ordre du jour.

On a craint, paraît-il, pour mardi, une manifestation à la gare Saint-Lazare, au moment du départ des trains parlementaires. Des précautions seront prises pour éviter tout tumulte qui se produirait, dit-on, aux cris de: « Vive l'amnistie! Les Chambres à Paris! » Il y a eu des embauchages de faits pour mardi dans cette intention, mais l'affaire qui devait être secrète a été ébruitée avant-hier dans les quartiers ouvriers de Paris.

Nous lisons dans les Tablettes d'un Spectateur:

« Nous apprenons que le ministère est résolu à ne pas céder aux exigences des gauches et à formuler librement son programme, un programme relativement modéré.

« M. Dufaure aurait, paraît-il, déclaré qu'il n'accepterait les termes d'aucun programme que l'on voudrait imposer au gouvernement dans les Chambres.

« Son dernier mot serait celui-ci: « J'accorderai tout ce que ma conscience me permettra d'accorder; si cela ne suffit pas, je me retirerai. »

« La retraite de M. Dufaure aurait d'autant plus de gravité qu'il avait pris un grand ascendant sur le Maréchal, et qu'il lui inspirait une confiance à peu près absolue.

« Il est assez probable que les gauches ne voudront pas prendre la responsabilité de cette crise ministérielle ou gouvernementale, qui donnerait un démenti si éclatant à tout ce qu'ils ont dit de l'harmonie des pouvoirs publics, de la pacification générale avec un déplacement de majorité dans le Sénat.

« La modération et l'attitude patriotique des conservateurs après le 5 janvier ne feraient que mieux comprendre au pays à qui doit incomber la responsabilité de l'agitation et du malaise résultant d'une crise ministérielle.

« Les gauches réfléchiront avant de la provoquer. »

LA RÉUNION DES GAUCHES.

Les réformes composant le programme ministériel ne sont que la reproduction des vœux adoptés par les gauches dans leur dernière réunion. Ainsi, dès le début, s'accuse la parfaite soumission du gouvernement à la majorité de la Chambre des députés. La nouvelle majorité du Sénat n'est même pas attendue, on est sûr d'avance de son acquiescement.

Mais, à côté de cette apparente union, il y a lieu dès aujourd'hui de constater des signes de menaçantes dissidences.

Le groupe de l'extrême gauche n'a point

encore adhéré au programme adopté. Il le trouve insuffisant. M. Louis Blanc, avec autant de modération que de fermeté, en a indiqué toutes les lacunes.

Le parti de l'extrême gauche a fait preuve d'une grande abnégation pour ne pas contrarier, pour seconder le succès de la politique de M. Gambetta, mais aujourd'hui que ce succès est obtenu, l'extrême gauche se manquera à elle-même et manquera à tous ceux dont elle a retenu les impatiences si elle ne revendiquait pas une part pour ses idées dans le programme gouvernemental.

Ces observations ont paru faire une impression très-forte. Vendredi matin, la République française, dans un article très-étudié, prend à tâche d'écarter toute idée de division et de maintenir l'union qui jusqu'à présent a été si profitable à la République.

Le groupe de l'extrême gauche a décidé qu'il se réunirait chaque jour à deux heures chez M. Louis Blanc pour recevoir les communications des autres groupes et celles du gouvernement.

Dans une toute récente entrevue entre M. Gambetta et plusieurs des nouveaux membres du Sénat, le chef de la majorité aurait laissé entrevoir d'une manière claire et précise que la réélection du Maréchal-Président à l'expiration du septennat s'imposait comme une condition essentielle de calme et de sécurité pour l'avenir de la République; qu'il ne fallait donc pas songer à remuer inutilement le pays l'année prochaine, et que l'on devait profiter de la bonne situation qui était faite au gouvernement actuel, vis-à-vis des puissances, pour asseoir la République sur des bases indestructibles.

Des amis communs cherchent à réconcilier en ce moment, sur le terrain politique, M. Gambetta avec M. Jules Simon. Plusieurs des nouveaux sénateurs s'y occupent activement. D'un côté on a trouvé une certaine réticence que l'on prévoyait du reste, mais qui ne peut pas rester longtemps une cause de dissidence entre les deux champions de la République.

MM. Baroche et Gustave Rouland viennent d'être révoqués.

La retraite de M. Ferdinand Duval, préfet de la Seine, est annoncée comme une chose décidée. Les noms mis en avant pour lui succéder sont ceux de MM. Spuller, Héroid et Hérisson.

LE PLEBISCITE RÉPUBLICAIN.

M. Emile de Girardin vient de lancer dans l'arène de la polémique la question d'un plébiscite destiné, dans sa pensée et dans son argumentation, à donner à la République une dernière consécration.

Il est facile de voir, malgré la réserve de sa dernière phrase, que M. de Girardin conseille aux vainqueurs du 5 janvier d'assurer leur victoire par une sanction populaire.

Mais citons tout d'abord l'exposé de M. de Girardin:

« Il ne manque plus à la consécration de la République, pour que cette création ait épuisé les trois modes de fonctionnement du suffrage universel et qu'elle réduise ainsi au silence tous ses adversaires, il ne lui man-

que plus que la ratification par le peuple souverain de la Constitution votée le 25 février 1875 par l'Assemblée nationale, à laquelle il a été reproché plus ou moins justement d'avoir usurpé le pouvoir constituant.

« Après les deux mémorables votes, celui du 14 octobre 1877 et celui du 5 janvier 1879, si la Constitution du 25 février 1875 était mise aux voix, qui, de bonne foi, pourrait douter qu'elle ne fût ratifiée par l'immense majorité du pays, laquelle veut la stabilité par la liberté, et la prospérité par la paix et le travail?

« A cette ratification de la Constitution par le suffrage universel direct, par la voix du peuple, les adversaires systématiques du plébiscite objecteront qu'elle serait superflue, et qu'elle n'ajouterait aucune autorité, aucune force aux deux épreuves, celles du suffrage universel qui a eu lieu directement le 14 octobre 1877, et celle du suffrage à deux degrés qui a eu lieu le 5 janvier 1879; cette objection a certainement un grand poids, mais ce poids est-il si grand qu'il doive faire renoncer sans examen à ce mode d'enterrement des plébiscites de novembre 1852 et de mai 1870?

« Je me borne à poser la question sans la débattre. »

Il est évident que cette proposition ne saurait passer inaperçue lorsqu'elle a pour auteur un publiciste aussi persévérant que M. de Girardin; nous aurons donc, sans doute, ainsi que tous nos confrères de la presse, à l'examiner avec quelques développements.

Nous nous bornons aujourd'hui à demander à M. de Girardin s'il n'est pas contraire à la prospérité publique de produire en ce moment dans le pays cette nouvelle cause d'agitation, et si le plébiscite réclamant en ce moment une sanction pour la reconnaissance définitive de la République aurait toute la valeur morale que pourrait donner le scrutin en 1880, après l'expérience faite en 1879 de la République sans aucune entrave de la part des partisans du régime monarchique.

M. de Girardin nous permettra-t-il de lui demander aussi s'il considérerait comme parfaitement sincère, comme entièrement libre, un plébiscite dans lequel, après tous les événements et les régimes que la France a traversés, les électeurs ne seraient point appelés à se prononcer sur les trois questions: RÉPUBLIQUE, ROYAUTE, EMPIRE?

Est-il bien certain que M. de Girardin et les républicains les plus modérés et les intransigeants les plus exaltés consentiraient, en 1880, à soumettre au vote du plébiscite ces trois solutions gouvernementales, et oseraient-ils, dès à présent, prendre l'engagement de soumettre au vote populaire, comme en Suisse, cette triple proposition?

Enfin, comment pourrait-on concilier dans ce moment l'appel au plébiscite avec tout ce qui vient d'être dit et redit par tous les organes républicains sur la signification absolue et définitive des votes du 14 octobre 1877 et du 5 janvier 1879?

M. de Girardin serait-il donc moins rassuré que la plupart de ses amis sur la légitimité de la République?

(Assemblée nationale.)

On disait l'autre soir en parlant de la réunion des groupes des gauches qui avait eu lieu dans la journée que M. Dufaure était

très-éloigné de partager les aspirations nouvelles de la majorité des deux Chambres.

Un mouvement diplomatique ne tardera pas à paraître. M. Waddington a vaincu, dit-on, les résistances témoignées en haut lieu contre diverses personnalités présentées par le ministre, pour représenter la France à l'étranger.

On s'occupe en ce moment au ministère de la guerre d'un travail de réorganisation du corps de la gendarmerie et d'un remaniement du tarif de la solde des officiers qui n'a pas été modifiée depuis 1854.

M. de Marcère a annoncé qu'aussitôt l'ouverture des Chambres il demanderait un crédit immédiat pour venir en aide aux victimes des inondations. Le premier crédit demandé sera de 200,000 fr.

L'autorité allemande vient d'expulser de Metz deux individus, dont l'un Français et l'autre Suisse, se livrant à la propagande socialiste.

Le citoyen Ferrand, ami de M. Gambetta, et le commanditaire de la République française, a eu des démêlés avec la justice à propos de fournitures de 1870 à 1874; on doit s'en souvenir.

Il a trouvé le moyen d'éviter les effets de la contrainte par corps, à laquelle il était condamné; il s'est réfugié à Londres. Le Standard s'exprime ainsi sur cet intime de M. Gambetta:

« Ainsi, M. Ferrand jouit tranquillement sur nos rivages de ses gains mal acquis en se moquant de l'Etat républicain et de ses complaisants ministres des finances et de la justice. M. Ferrand n'est pas, d'ailleurs, le seul impliqué dans ces fraudes gigantesques, et il est probable que l'affaire viendra devant nos tribunaux, « où le bruit court » que se feront les révélations les plus extraordinaires touchant la moralité commerciale » de cette métropole. »

Malgré le succès du 5 janvier, les membres des deux comités de gauche ne sont pas entièrement convaincus que la conversion de la France à la République soit bien sincère, car ils viennent de se prononcer avec beaucoup de vivacité contre le projet de plébiscite proposé par M. Emile de Girardin.

Il y a au conseil d'Etat, dit l'Ordre, un pourvoi formé par un père de famille qui n'a jamais pu obtenir du maire de son village l'inscription sur le registre d'état civil de la naissance de son fils.

« Il y a bien assez de réactionnaires » comme cela. Je ne veux pas en inscrire un de plus, » tel est le motif donné par le maire républicain.

Le Pape Léon XIII vient d'envoyer une Encyclique à tous les évêques de la Chrétienté.

Les questions traitées par le Saint-Père dans ce document sont d'une importance extrême.

Dans cette Encyclique, le Pape parle des questions du socialisme, du communisme et de l'internationalisme, qui agitent et menacent de bouleverser toutes les nations.

Il rappelle la doctrine de l'Eglise et la met en regard des doctrines prêchées par la Révolution, soit sur les droits et les devoirs réciproques des gouvernements et des peuples, soit sur la constitution de la société domestique.

Il s'attache surtout à tracer les devoirs des gouvernements vis-à-vis de leurs sujets, et ceux des sujets vis-à-vis de leurs gouvernements, relativement à la religion.

Il exhorte enfin les évêques à faire tous leurs efforts pour amener la restauration des principes de l'Eglise et pour éclairer les ouvriers et les artisans qui sont plus spécialement travaillés par le socialisme.

Nous donnerons demain ce document destiné à être pendant quelque temps l'objet des commentaires de toute la presse.

Nous apprenons qu'à la publication de l'Encyclique, plusieurs souverains ont envoyé au Saint-Père des dépêches de félicitations et de remerciements.

**ALSACE-LORRAINE.** — Le *Moniteur universel* ayant publié, à propos de l'Alsace et de la Lorraine, une lettre signée: *Un Diplomate*, le *Daily Telegraph* a répondu par un article dont nous extrayons les passages qui suivent:

« UN ANCIEN DIPLOMATE, écrivant au *Moniteur universel*, parle avec un patriotique dédain de cette opinion qui prétend que la France, après avoir dépensé sans compter des millions pour relever ses forces d'une manière formidable, pourrait consentir éventuellement à régler tous ses différends avec l'Allemagne en rachetant pour une forte somme les provinces perdues par le traité de 1871.

» L'auteur de la lettre s'indigne à bon droit à la seule pensée qu'une pareille transaction puisse être considérée par les Allemands ou par les Français comme pouvant se faire. Personne ne peut, au point de vue des sentiments, ne pas partager ceux qui ont porté un noble cœur à s'élever avec mépris contre une suggestion qui ne tend à rien moins qu'à prouver que, manquant de confiance dans leur habileté à reconquérir par les armes ce qui leur a été arraché par surprise, les Français puissent se faire à l'idée de donner encore des milliards à leur ennemi victorieux, qui, profondément embarrassé, reconnaît dans la suite la nécessité de lâcher, pour une magnifique rémunération, les conquêtes faites par lui. Il y a dans cette proposition quelque chose qui ne peut être que profondément blessant pour la majorité des Français.

» Depuis sept ans, en effet, la France se condamne volontairement à des sacrifices énormes pour être à même de saisir la première occasion favorable de recouvrer les deux provinces qui lui ont été « arrachées par surprise ». On sait que l'organisation de l'armée a atteint le maximum de son développement l'automne dernier; il est donc naturel qu'une nation fière et vaillante comme la France se révolte à l'idée d'une transaction pécuniaire.

» Néanmoins, la brûlante question d'Alsace-Lorraine sur laquelle il est si difficile aux Français comme aux Allemands d'écrire impartialement, est une question susceptible d'être envisagée par les deux parties sous certains points de vue équitables.

» L'ancien diplomate n'est presque pas excusable de prétendre que l'Allemagne, en s'annexant ces provinces, avait en vue de les rétrocéder plus tard à la France pour une somme considérable. On peut douter, quant à l'Alsace, que l'Allemagne veuille y renoncer entièrement et volontairement pour une somme quelconque de millions que lui offrirait la France. Etant entièrement une province allemande, peuplée de purs Teutons, qu'une longue union avec la France a failli convertir en Français, sa perte serait aussi intolérable à l'Allemagne que l'est celle de la Lorraine pour la France.

Quant à cette dernière province, selon le *Daily Telegraph*, c'est bien différent, et il est bon nombre d'Allemands qui souhaiteraient, à l'heure qu'il est, sa rétrocéder à la France, moyennant une frontière sûre à l'Alle-

magne et la destruction de Metz comme forteresse.

Le *Daily Telegraph* continue en ces termes:

« La douleur de la France en perdant l'Alsace et la Lorraine est égale à celle qu'aurait souffert l'Allemagne si elle avait été forcée de céder ses provinces du Rhin à un ennemi victorieux; et le déshonneur que subirait la France si elle rachetait par l'argent son territoire perdu, en supposant possible une transaction pareille au lieu et place d'une conquête au prix d'un sang et de trésors inestimables, est plutôt imaginaire que réel.

» Les bruits qui ont excité l'indignation de « l'Ancien diplomate », ne sont pas nouveaux; mais ils n'avaient jusqu'ici pas pénétré beaucoup dans la publicité. Lorsque M. de Saint-Vallier, personnage bien en cour à Berlin, fut envoyé dans cette ville comme représentant de la France, la société diplomatique et officielle de Paris rattacha aussitôt à cette nomination, avec son ingénuité habituelle, des suppositions tendant à faire croire que c'était là un premier pas vers un arrangement amiable qui se conclurait entre la France et l'Allemagne, sous le successeur présomptif du maréchal de Mac-Mahon.

» Quelque temps après, M. Gambetta se rendit à Rome où, dit-on, il eut des entretiens prolongés avec M. de Kueidell, l'ambassadeur d'Allemagne, et un des rares confidents du prince de Bismark. Cela joint à quelques autres faits, répandit dans les cercles diplomatiques les bruits que des négociations secrètes, ou au moins des pourparlers préparatoires, avaient lieu entre le chancelier allemand et M. de Kueidell d'une part, et MM. de Saint-Vallier et Gambetta de l'autre, et cela au sujet de la rétrocéder de la Lorraine (il n'était pas question de l'Alsace). On ajoutait que si ces négociations devaient aboutir, elles impliqueraient des remaniements territoriaux importants et ne concernant pas uniquement la France et l'Allemagne, mais touchant l'indépendance et même l'existence d'autres Etats européens.

» Au milieu de ces conjectures, la question de compensation pécuniaire, dont parle la *Gazette nationale*, fut mentionnée également; mais les personnes qui se prétendaient au courant de la marche des pourparlers n'accordaient à cette question d'argent qu'un rang secondaire. Il serait inutile et inopportun d'entrer dans les détails de l'arrangement dont on parlait alors; mais on peut affirmer que la compensation offerte à l'Allemagne était principalement territoriale; la France n'aurait pas eu à faire de sacrifice pécuniaire; mais son rôle aurait été peu en harmonie avec le maintien de la loyauté de la République française à l'égard de ses voisins moins puissants.

#### LES PASSAGES DU RHIN.

On écrit de Strasbourg:

« Celui qui en 1870 visitait le Rhin n'y découvrirait guère que les deux ponts de Kehl et le pont de bateaux d'Huningue. Ça et là, quelques bacs sans importance faisaient le service de l'ex-rive française à la rive allemande.

» Aujourd'hui, — *quantum mutatus!* — le Rhin compte, de Strasbourg à Bâle (Suisse), les ponts de chemin de fer de Kehl, de Vieux-Brisach, de Neuenbourg-Mülheim, de Léopoldsohe et de Bâle-Ville, ce dernier demi-circulaire à la cité et se reliant aux chemins de fer du Jura français par Neufchâtel, Pontarlier ou par Porentruy et par Delle.

» Le chemin de fer de la rive allemande court rapidement le long des nouveaux ponts de chemin de fer, et la ligne ferrée alsacienne vient, à l'autre bord, s'y rattacher par le petit réseau.

» Cette grande multiplicité de passages rapides sur le Rhin n'a pas suffi à l'ardeur que les Allemands ont mise à relier le territoire conquis à la terre allemande. On compte en outre les ponts de bateaux — assez larges et solides pour le passage des troupes, de Kehl, de Rhinau, de Schoënau, de Chalempé et d'Huningue. Il faut ajouter la passerelle de Rheinweiler et celle de Kirchen, et enfin pour en finir avec les passages du Rhin, il faut mentionner le pont de Bâle, situé à 500 mètres de la gare badoise.

» Lorsqu'on considère tous ces travaux, faits pour défier un fleuve difficile et dangereux à traverser, on admire la célérité avec laquelle les Allemands se sont mis à cette

œuvre, et, si l'on jette ses regards sur les réseaux de chemins de fer qui glissent à travers champs, entre deux haies, des Vosges aux divers ponts du Rhin, on devine sans peine un champ de bataille préparé d'avance, et sur lequel tous les mouvements devront avoir une rapidité vertigineuse.

» Que l'on suppose, par exemple, des corps d'armée échelonnés de Dusseldorf à Cologne, de Cologne à Coblenz, de Coblenz à Mayence, et de cette dernière ville à Carlsruhe, Stuttgart, Ulm et Munich, et l'on a perpendiculairement au nord de ces positions et transversalement une multitude de chemins de fer, de chemins et de routes qui aboutissent directement au Rhin, aux bords duquel elles peuvent déposer en un clin d'œil des armées puissantes en face des Vosges, et, s'il le faut, du Jura. L'armée allemande a pour ainsi dire ses voies de communication en poche, et au premier signal, tel qui se trouve sur le Mein, la Lippe, le Ruhr, la Lahn, le Neckar, le Danube, n'a qu'à monter en voiture pour se trouver en quelques heures devant les nouveaux forts allemands rhénans, d'où en une heure ou deux il sera transporté au pied des Vosges ou du Jura, si la frontière suisse était violée.

» Jamais échiquier n'a été mieux préparé. Le Rhin est véritablement ensermé de sa sortie en Suisse à son entrée en Allemagne dans des réseaux multiples de fer dont souvent les lames lui traversent le corps, et cependant il semble que cela ne suffise pas, car les travaux continuent sans relâche et dans des proportions colossales.

» Je ne fais pas mention en rien de ce que concerne le chapitre forteresse en Alsace, où toutes les fortifications d'avant la guerre ont été complètement transformées et augmentées dans des conditions de puissance inouïe, sans compter les nouveaux et nombreux travaux de défense qui de toute la ligne frontalière font un boulevard véritablement inexpugnable.

» On comprendra que, pour ceux qui assistent à toutes ces créations et à ces préparatifs formidables de l'Allemagne, il y a de quoi être pris d'un douloureux sentiment de pitié pour ce qu'on trouve dans les journaux français, des dissertations oiseuses sur la possibilité d'une rétrocéder chevaleresque, ou moyennant finances, de notre malheureuse province à la France.

#### Etranger.

**ALLEMAGNE.** — Le Conseil fédéral a été saisi, par le chancelier de l'Empire, d'un projet de loi concernant le droit que le Parlement allemand a d'infliger des punitions à ses membres.

D'après ce projet de loi, le pouvoir judiciaire du Parlement est exercé par une commission composée de deux vice-présidents et de dix autres députés.

Cette commission se réunit sur l'ordre du président ou sur la proposition de 20 membres. Elle peut condamner le délinquant:

1° A recevoir un blâme devant le Parlement réuni;

2° A faire amende honorable devant l'Assemblée;

3° A l'exclusion pendant un temps déterminé. Si l'exclusion s'étend à toute la période législative, le délinquant peut être privé de l'éligibilité.

Le Parlement peut aussi prononcer dans certains autres cas la perte de ce droit. Lorsque le délit commis par le député tombe sous le droit commun, le député peut être renvoyé devant le tribunal de police correctionnelle.

Le Parlement peut, en même temps qu'il prononce son jugement, interdire l'insertion de la déclaration ou du discours incriminé au compte rendu sténographique et dans les journaux.

**ESPAGNE.** — La nouvelle donnée par quelques journaux espagnols, que sept mille personnes auraient signé une adresse demandant la grâce de Moncasi, est absolument erronée. Un seul placet, signé par l'évêque de Tarragone, a été présenté en faveur de Moncasi.

La municipalité de Tarragone, ville natale du condamné, a refusé d'intercéder pour lui.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

**La Loire est de nouveau en crue.**  
Après être descendue à 4<sup>m</sup> 70, elle était revenue hier soir à 4<sup>m</sup> 90.  
Aujourd'hui lundi, à midi, elle marquait 5<sup>m</sup> 20.

Cette recrudescence est due à la crue de la Loire, du Cher et de l'Indre. Voici les dépêches que publiaient samedi les journaux de Tours, dépêches dont nous n'avions point eu connaissance à Saumur:

##### CRUE DE LA LOIRE.

Tours, 11 janvier.

Une crue se manifeste sur la Loire.

On présume que le maximum sera de 3<sup>m</sup> à Orléans, et qu'il aura lieu le 12 janvier, vers midi.

On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après:

A Amboise, 4<sup>m</sup> 20, le 13, vers 6 heures du matin.

A Tours, 3<sup>m</sup> 70, le 13, vers midi.

A Langeais, 4<sup>m</sup> 20, le 13, vers 6 heures du soir.

##### CRUE DE L'INDRE.

Loches, 11 janvier.

La crue a repris depuis midi; augmentation: 13 centimètres. Elle continue.

##### CRUE DU CHER.

Bourges, 11 janvier.

Une nouvelle crue se manifeste dans le Cher. Elle paraît devoir atteindre, eu égard à la fonte de la neige qui s'opère en ce moment, environ 3<sup>m</sup> 20 à Noyers, dans la journée du 13 janvier.

Aucun danger pour le moment.

L'administration municipale a reçu la dépêche suivante:

« Par suite d'une recrudescence de la Vienne, le maximum de la Loire à Saumur, qu'on présumait devoir être à 5 mètres, paraît devoir s'élever à 5<sup>m</sup> 15, et se produira plutôt qu'on ne l'avait prévu: il aura lieu dans la journée du 13. »

New-York, 11 janvier, 8 h. matin.

Forte tempête accompagnée de bourrasques de l'est au nord-ouest, de pluie et de neige dans le nord, atteindra les côtes de la Grande-Bretagne et de la France, affectant celles de la Norvège, entre les 13 et 15 janvier.

Voici les noms des dames qui ont accepté de MM. les administrateurs du Bureau de bienfaisance la mission de faire la quête annuelle dans les différents quartiers de la ville:

Quartier Saint-Pierre. — M<sup>me</sup> Besnard et Vacquier.

Quartier de Nantilly. — M<sup>me</sup> Cabrol et Octave Persac.

Quartier Saint-Nicolas. — M<sup>me</sup> Delafont et Roffay.

Les dames quêteuses de la Visitation ne sont pas encore connues; nous ferons savoir ultérieurement leurs noms.

##### L'ACCIDENT DE CHISSEAUX.

Nous avons raconté samedi, d'après le *Journal d'Indre-et-Loire*, la terrible catastrophe arrivée dans l'arrondissement de Tours. Voici maintenant les détails qu'a publiés l'*Union libérale* sur ce même événement:

« Mardi avait eu lieu une nocé à laquelle assistaient cinquante à soixante personnes. La journée s'était passée fort gaiement, et dans la soirée on avait dansé. La fête avait eu lieu dans une grange qu'un voisin des parents de la mariée, M. Denis-Simon Constant, avait gracieusement mise à leur disposition.

» Mercredi, on voulut célébrer un lendemain de nocés par un repas auquel étaient conviés les invités de la veille. A peine chacun venait-il de s'asseoir à la place qui lui était destinée, que le mur auquel étaient adossés les époux s'effondra tout à coup, entraînant dans sa chute le plancher d'un grenier rempli de paille.

» Onze personnes se trouvèrent engagées sous les décombres; les autres, dans un état d'effarement facile à comprendre, se précipitèrent vers la route en appelant au secours. On sonna immédiatement le tocsin, et les habitants du bourg, accourus en foule

sur le lieu de la catastrophe, organisèrent aussitôt les secours.

On mit deux heures environ à opérer le sauvetage, et on acquit malheureusement bientôt la certitude que quatorze personnes avaient été plus ou moins grièvement blessées et que cinq étaient mortes.

Parmi les blessés, nous citerons : M. M. Danger, qui a la jambe cassée en deux endroits (on craint que l'amputation ne soit nécessaire); Gaillard, qui a le bras droit brûlé et la jambe fracturée; Vasin, le musicien de la noce, qui, miraculeusement, en a été quitte pour une légère blessure à la tempe; le domestique de la maison, qui a eu une jambe fracturée; M<sup>lle</sup> Louise Chatet, dont le pied a enfoncé une chaudière et est resté dans la braise jusqu'au moment où elle a été délivrée; M<sup>lle</sup> Clémentine Bourgeois, qui a eu une jambe fracturée.

Citons aussi le père de la mariée, qui s'est brûlé les mains en jetant hors de la grange un poêle qui avait été dressé pour chauffer la pièce, et qui menaçait de mettre le feu à la paille tombée du grenier; enfin, plusieurs autres personnes qui ont reçu des blessures plus ou moins graves.

Les cinq personnes dont on a à déplorer la perte sont : le marié, Breton, de Francaeuil, âgé de 24 ans; la mariée, Aimée Chevalier, 19 ans; Pauline Chevalier, 19 ans, cousine de la mariée; Julie Mompouet, 16 ans, et Léon Augy, domestique de M. Simon-Constant, 20 ans.

Le sauvetage, qui, comme nous le disons plus haut, a duré deux heures environ, a été très-rapidement et très-intelligemment organisé et fait le plus grand honneur à toutes les personnes qui y ont pris part, parmi lesquelles nous citerons notamment M. M. Voltaire-Rousseau, charpentier, et son ouvrier; Besnard, charpentier, et ses deux fils; Danger, charbonnier; Martin, marinier; Etienne Avenet et autres, qui se sont fait remarquer par leur courage et leur dévouement.

On a fait aussitôt appel aux médecins de Bléré et de Montrichard, qui ont mis le plus grand empressement à se rendre.

M. M. Dugenet, Chaumier et Colas, de Bléré, arrivés les premiers, ont procédé au pansement des blessés; M. M. Bourgougnon père et fils, et Bouate, de Montrichard, accompagnés de M. Soré, pharmacien, sont arrivés ensuite.

C'était un spectacle navrant que de voir, le lendemain encore, au milieu des débris, les débris de la table dressée pour le festin, encore recouverte de la nappe souillée de vin; les verres et les bouteilles cassés, les flambeaux écrasés, les sièges brisés, derniers vestiges d'une journée qui aurait dû se passer dans la joie et qui a fini dans le deuil.

Cet affreux malheur a jeté la consternation dans toute la contrée.

L'enterrement des cinq victimes a dû avoir lieu vendredi matin.

## Variétés.

### LES CRUES DE LA SEINE.

Au moment où la Seine vient encore une fois de rouler ses eaux jaunâtres et limoneuses en charriant des épaves de toute nature et débordant dans les campagnes, il est intéressant de rappeler les principales catastrophes causées par la crue du fleuve parisien.

La première inondation connue remonte à l'an 553. Grégoire de Tours dit que « la huitième année du règne du roi Childebert, au mois de février, les eaux de la Seine et de la Marne grossirent au-delà de la coutume et moult bateaux périrent entre la Cité et la basilique Saint-Laurent. »

On reste ensuite sans renseignements jusqu'à l'année 820, où Eginhard, le chroniqueur bénédictin, parle de grands débordements de rivières à la suite de grandes pluies. Il signale encore une autre inondation sous le règne de Louis-le-Débonnaire, en 834. En 841, Charles-le-Chauve, marchant contre son frère Lothaire, ne put avancer, la Seine étant débordée et lui barrant la route.

En 886, pendant le siège de Paris par les Normands, la Seine se répandit dans la plaine et engloutit une partie des assaillants.

Jusqu'au douzième siècle, il y a une lacune qu'aucun historien n'a comblée.

En 1119, il tomba des pluies excessives qui causèrent une forte inondation à Rouen.

Guillaume de Nangis, religieux de Saint-Denis, en signale deux pour sa part : l'une en 1125 et l'autre en 1175.

En 1196, d'après Rigard, au mois de mars, des villages entiers furent engloutis et des ponts furent rompus sur la Seine. La pluie tombait sans interruption jour et nuit. Le peuple crut à un nouveau déluge. Il y eut, à cette occasion, des jeûnes, des prières publiques, des processions pour conjurer la colère céleste. Cette année-là, le roi Philippe fut obligé d'abandonner son palais de la cité, envahi par les eaux, pour se réfugier à l'abbaye Sainte-Genève.

En décembre 1206, dit Guillaume le Breton, trois arches du Petit-Pont furent rompues et une grande quantité de maisons renversées.

Sous saint Louis, en 1232, une inondation terrible fut arrêtée par un miracle. Les religieux de Sainte-Genève portèrent, dit la chronique, la chaise de la sainte jusqu'au bord des eaux furieuses, et aussitôt les eaux se calmèrent et commencèrent à descendre.

Il y eut, sous Philippe-le-Bel, deux mémorables inondations en 1281 et 1296. D'après Sauval, la Seine monta, cette dernière année, jusqu'à la croix de la place Maubert.

En 1315, le fléau sévit de nouveau sur Paris. A cette occasion on promena processionnellement les reliques des saints, et tout le peuple, le roi en tête avec toute sa cour, suivit pieds nus la procession.

Philippe-le-Bel fut le premier souverain qui se préoccupa du fléau et qui prescrivit des mesures à cet effet.

Les rivières alors n'avaient ni endiguement, ni levée, ni barrage; les canaux destinés à détourner leur trop plein n'existaient pas encore. A cette époque les bourgeois de Paris se promenaient le long des berges à fleur d'eau, sous les vieux saules plantés au bord du fleuve.

Des lettres-patentes du roi, en date du 9 juin 1312, prescrivirent au prévôt des marchands les premiers travaux à exécuter au bord de la Seine. Ces travaux consistaient en un quai à construire depuis les Augustins jusqu'à l'hôtel de Nesles.

Ces travaux ne suffirent pas à prévenir le mal, car en 1373, dit Corrozet, « la rivière de Seine déborda en telle manière démesurée, que par l'espace de deux mois on alloit en ville par basteaux en rues de Saint-Denis et Saint-Antoine. »

Les années 1384 et 1394 furent encore signalées par deux grandes inondations.

Dans le quinzième siècle, elles devinrent plus fréquentes. Celle de 1407 eut lieu à la suite de la débâcle des glaces, après un hiver où les grosses charrettes chargées traversaient la Seine qui ne formait qu'un bloc immense.

En 1426, les feux de la Saint-Jean (24 juin) furent, dit la Chronique de Saint-Denis, éteints par les eaux de la rivière qui firent irruption en place de Grève.

Autres inondations importantes en 1432, en 1434, en 1442, en 1448, en 1440, en 1444, en 1496. Pendant cette dernière, la Vallée de misère, espace de terrain au bout du quai de la Mégisserie, fut entièrement sous l'eau.

En 1499, le pont Notre-Dame s'écroula, entraînant avec lui 65 maisons bâties dessus. C'est seulement en 1512 qu'il fut reconstruit.

Grandes crues de la Seine encore en 1502, en 1505, en 1531, en 1547. Le 10 décembre de cette année 1547, le pont Saint-Michel tomba dans la rivière sous le choc des bateaux.

Il y eut encore six grandes crues en 1564, 1570, 1571, 1573, 1582 et 1583.

En 1596, le Pont-aux-Meuniers, avec ses sept moulins, s'écroula en face du Châtelet.

En 1610, 1613 et 1616, trois inondations.

En 1641, le Pont-Marie fut emporté par les eaux.

En 1649, ce fut le tour du pont des Tuileries.

En 1651, la moitié du pont de la Tournelle fut emportée, ainsi que les moulins sur pilotis situés sur le port de Grève.

En 1658 et 1677, tous les ponts furent en péril. La Seine coulait juste au ras du haut des arches du pont Neuf.

En 1679, la Seine monta à 21 pieds (7 mètres).

En 1684, le pont des Tuileries reconstruit fut encore une fois détruit par le fléau.

En 1690, l'eau pénétra dans le cloître Notre-Dame.

En 1693, la Seine monta à 20 pieds.

En 1697, à 22 pieds 1/2.

En 1726, 200 gros bateaux chargés de marchandises coulèrent bas.

Il y eut des inondations mémorables en 1740, 1751, 1764, 1784, 1795 et 1799. Pendant cette dernière, toute la plaine d'Issy jusqu'aux coteaux de Meudon n'était plus qu'un vaste lac. Les Tuileries, les Champs-Élysées se trouvaient sous l'eau.

Enfin, au XIX<sup>e</sup> siècle, les grandes crues de la Seine eurent lieu en 1802, 1807, 1811, 1817, 1819.

En 1830, il y eut une inondation considérable à la suite de la débâcle des glaces. Une partie du faubourg Saint-Germain fut submergée. L'estacade de la gare de Grenelle fut emportée; celle de l'île Saint-Louis fut très-menacée.

L'inondation de mai 1836 fut la dernière dont Paris ait eu réellement à souffrir. La Seine s'éleva à 7 mètres; les quais furent envahis.

En 1839 et 1844, la Seine s'éleva à 6 mètres 50 centimètres.

En 1845, à 5 mètres.

En 1847 et 1848, à 5 mètres 65 centimètres et 6 mètres.

Les caves des riverains furent inondées.

En 1850, 1853 et 1854, le niveau des eaux s'éleva à 5 mètres seulement, grâce aux travaux de défense qui avaient été exécutés antérieurement. Le système d'encaissement des rives du fleuve a enfin mis les quartiers riverains à l'abri des ravages des crues de la Seine.

Toutefois, en 1856, il y eut une crue de la Seine tellement violente que les quais furent inondés. Le service des postes fut un instant interrompu entre l'Hôtel-de-Ville et Bercy. Dans cette dernière localité, le recouvrement des effets échus fut opéré en bateau par les garçons de la Banque.

On se souvient encore de la crue de 1872.

## Faits divers.

**Le cheval turcoman.** — L'excellence du cheval turcoman est proverbiale, comme la témérité de son maître, dit le *Globe* de Londres. De race arabe, mais dégénérée au point de vue de la beauté, il soutient à tous les autres égards l'honneur de son origine. Pour un Européen méticuleux, il a la tête trop longue, le poitrail trop étroit et les jambes trop velues; mais comme fond et endurance, il excite l'admiration des voyageurs qui ont parcouru le territoire turcoman. Il n'est pas rare d'y voir des chevaux faire un trajet de 600 milles en cinq ou six jours consécutifs. Comme de juste, cette endurance, on la leur donne au moyen d'un entraînement préliminaire. Lorsqu'une excursion est décidée, les chefs accordent un mois à leurs hommes pour mettre leur monture en état.

Six livres de foin et trois livres d'orge forment la ration quotidienne, et tous les matins on lui fait faire une traite d'une demi-heure à bride abattue. Pour l'endurcir à la soif, on ne lui donne que très-peu d'eau pendant toute la période d'entraînement. On ne s'imagine pas ce que les Turcomans parcourent d'espace de la sorte : le pas ordinaire de leurs chevaux est un trot régulier ou un pas très-allongé. Toutes les deux ou trois heures, on fait halte pour permettre à la bête de souffler et au cavalier de faire un léger somme. Ces chevaux descendent des 4,200 cavales arabes dont Tamerlan fit don aux Turcomans et des 600 données plus récemment par Nadir-Shah aux Tekkes.

Un cheval ordinaire vaut de 40 à 50 guinées (1,000 à 1,200 francs); un de 2<sup>e</sup> ordre, 150 livres (3,750 francs); mais un bon cheval n'a pas de prix. Les officiers russes de l'armée du Turkestan les recherchent à l'envi.

Pour ceux que leur profession oblige à parler beaucoup : avocats, professeurs, orateurs, prédicateurs, quoi de plus désagréable qu'un mal de gorge, un rhume, ou restant de bronchite? On emploie à profusion, mais sans grand résultat, chacun le sait, une série de pâtes, sirops, tisanes, etc., qui, le plus souvent, laissent la maladie suivre tranquillement son cours. Il n'y a guère que le goudron qui puisse apporter un soulagement rapide, on peut dire presque instantané, quand il est pris à dose suffisante. Pour obtenir ce résultat, il convient de prendre à chaque repas quatre à six capsules de goudron de Guyot.

Le flacon, du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient donc à quelques centimes par jour, et l'on peut affirmer que sur dix personnes qui l'ont essayé, il y en a neuf qui s'en tiennent à cette médication.

Les capsules de goudron de Guyot, en raison de leur succès qui grandit chaque jour, ont suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

L'encombrement qui existe dans toutes les fabriques de toiles, par suite du manque d'affaires, a forcé certains fabricants, pour les échéances de fin d'année, à vendre

leurs produits bien au-dessous du prix d'origine.

Nous avons appris avec plaisir que LA VILLE DE PARIS était la seule Maison de Saumur qui ait profité de cette circonstance en consacrant un gros capital à l'achat au comptant de plus de mille pièces de toiles qui seront mises en vente prochainement.

## AVIS AUX RENTIERS.

Pour augmenter ses revenus, ACHETER de la Rente, par le système de la Société des Banques Départementales. 500 francs de rente pour 500 francs de capital versé; 1,000 francs de rente pour pareil capital et progressivement. Demander la brochure explicative.

### SUCCESSALE DE SAUMUR :

4, Place de la Bilange.

## LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

Publié à Paris, 25, rue de Lille, 25.

Parmi tous les journaux de modes édités jusqu'à ce jour, aucun n'a été en aussi parfaite harmonie avec les goûts et les besoins de la famille, que la *Mode Universelle*.

Les jeunes personnes et les mères de famille trouveront dans la *Mode Universelle* un conseiller économe et intime. La *Mode Universelle* est le Journal par excellence.

Il s'adresse à toutes : aux tailleuses, couturières, confectionneuses, modistes, lingères, de même qu'aux dames, qui tiennent à exécuter elles-mêmes leurs vêtements, leurs coiffures et objets de lingerie, et ces travaux de fantaisie, mille petits riens charmants qui occupent si agréablement les heures de loisir. La clarté de ses descriptions, l'exactitude de ses patrons, le bon goût qui préside au choix des toilettes reproduites dans la *Mode Universelle*, ont assuré à cette publication le plus grand succès. Le Journal la *Mode Universelle* est supérieur à tous ses rivaux, non-seulement par son bon marché exceptionnel qui le met à la portée de tous, mais encore et surtout par les soins apportés à sa rédaction. Il offre en 24 numéros paraissant tous les quinze jours, plus de 2,000 gravures noires, 12 planches contenant 400 patrons en grandeur naturelle et plus de 400 dessins de broderie, et, suivant l'édition, 36 gravures sur acier colorées, dues aux meilleurs artistes.

Prix d'abonnement pour la France :

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
Sans gravures coloriées.	Avec gravures coloriées.
Un an... 8 fr. »	Un an... 18 fr. »
Six mois... 4 »	Six mois... 10 »
Trois mois... 2 25	Trois mois... 5 25

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement sur demande adressée par lettre affranchie ou par carte postale.

Envoyer un mandat-poste ou une valeur à vue, payable à Paris, à l'ordre de M. le Directeur-Gérant de la *Mode Universelle*, 25, rue de Lille, 25, à Paris.

## Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 13 janvier 1879.

Une deuxième représentation de :

### LA GRANDE-DUCHESSE de Gérolstein

Opéra bouffe en 3 actes et 4 tableaux, par MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de J. OFFENBACH.

Le spectacle commencera par :

### TROMB-AL-CAZAR

ou les Criminels dramatiques

Opérette en 1 acte, d'Offenbach.

Bureaux à 7 h. 1/2 rideau à 8 h.

Injection Brou et Capsules Ricard (Voir aux annonces).

Eviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

tralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, pyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pitoite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, cicatrisations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, cataracte, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefa-

cons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »  
Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castilleurt, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.  
Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,424 : M. et M<sup>me</sup> Léger, d'une mala-die du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,724 : M<sup>me</sup> Chauvet-Pizzalat, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). — La Revalésière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. Recevez, etc. — LÉON PAYELET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Discuits de Revalésière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalésière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges. — ANGERS, Veuve CHAN-TEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plan-tagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — BANGÉ, BUCH-MANN, marchand de comestibles. — BEAUPREAU, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — CHOLET, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILY RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharma-ciens et épiciers. — DU BARRY ET C<sup>o</sup> LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
1 — 10 — soir.		4 — 45 — soir.	
3 — 20 — —		10 — 10 — —	
7 — 45 — —		11 — 30 — —	

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
12 — 10 — soir.		4 — 40 — soir.	
1 — 45 — —		9 — 10 — —	
6 — 55 — —		11 — 20 — —	

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train corres-pond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			76 85	Crédit Foncier colonial, 300 fr.			363	Canal de Suez			716 25
3 % amortissable			79 92	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			797 50	Crédit Mobilier esp.			742 50
4 1/2 %			108 25	Soc. gén. de Crédit industriel et				Société autrichienne			538 75
5 %			113 45	comm., 125 fr. p.			673 75	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé			512	Crédit Mobilier			477 50	Orléans			364
Dép. de la Seine, emprunt 1857			239	Crédit foncier d'Autriche			573	Paris-Lyon-Méditerranée			362
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			519	Charentes, 500 fr. t. p.				Est			360
— 1865, 4 %			532	Est			684	Nord			368
— 1869, 3 %			415	Paris-Lyon-Méditerranée			1082 75	Ouest			361
— 1874, 3 %			400 75	Midi			832 50	Midi			358 50
— 1875, 4 %			517	Nord			377 50	Charentes			276 25
— 1876, 4 %			518	Orléans			1190	Canal de Suez			570
Banque de France			3070	Ouest			768 75				
Comptoir d'escompte			775	Compagnie parisienne du Gaz			1270				
Crédit agricole, 500 f. p.			475	C. gén. Transatlantique			470				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR.

(Service d'hiver, 9 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir.	
4 — 10 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers)	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> CUZOL, notaire au Mans, rue de l'Etoile, 28.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**LA MAGNIFIQUE TERRE**

DE  
**LA BURONNIÈRE**

Située communes de Juvardeil et de Châteauneuf-sur-Sarthe, arrondissement de Segré (Maine-et-Loire),

Composée de château, réserves et six belles fermes, d'une contenance totale de 207 hectares 50 ares, dont 56 hectares en prairies (la majeure partie sur les bords de la Sarthe), 12 hectares en vignes, et le surplus en terres labourables d'excellente qualité.

Station de chemin de fer, ligne de l'Ouest, à 6 kilomètres.

Placement très-avantageux. Revenu net assuré : 3 0/0 au moins. S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

A M<sup>e</sup> CUZOL, notaire au Mans, rue de l'Etoile, n° 28, dépositaire des plans, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (22)

Etudes de M<sup>e</sup> LE BLAYE et de M<sup>e</sup> MEHOUSAS, notaires à Saumur.

**A VENDRE**  
DE GRÉ A GRÉ,  
**UNE PROPRIÉTÉ**

Sise à Muret, commune de Distré, Consistant en maison de maître, dépendances, jardins, parc de 12 hectares, bois, terres labourables, vignes et prés. S'adresser auxdits notaires.

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

**MAISON**  
Rue Cendrière, n° 45,  
**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine. S'adresser audit M<sup>e</sup> Dufour.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT.

**APPARTEMENT**

Rue Haute-Saint-Pierre, Avec remise, écurie à quatre chevaux et une à deux chevaux, grande cave voûtée. S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise, à Saumur. (13)

**A LOUER DE SUITE**  
**UNE MAISON**

Rue de Bordeaux, n° 31, Avec jardin, écurie et remise. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (10)

**A VENDRE**  
**VIN ROUGE**

Récoltes 1877 et 1878. S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

**SPÉCIALITÉ**  
**DE PÂTES D'ALOUETTES**

Aux foies gras truffés, de M. Guinaudeau, de Doué-la-Fontaine. Dépôts à Saumur, chez M. Guy-Robin et à l'Hôtel d'Anjou. (674)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

**INCONTINENCE D'URINE**  
**DES ENFANTS.**

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**M. RIELLANT**  
DENTISTE,  
Place de la Bilange, n° 4.

Vente à Crédit  
**100,000 MONTRES**  
Garanties 5 années  
Envoi free à toute per-  
sonne qui en fera la  
demande afin de l'Al-  
bum illustré conte-  
nant tous genres de  
montres avec manè-  
ges or et argent,  
conditions de vente et  
d'expédition. — Adresser  
à M. BOUTIER, 9, av. des Gobolins, Paris

90, Boulevard Saint-Germain  
**ENCRE NOUVELLE**  
MATHIEU-PLESSY

Croix de la Légion d'Honneur  
à l'Exposit. univ. de 1867.  
**ENCRE NOUVELLE Double Violet**  
A COPIER  
Adoptée par toutes les grandes  
Administrations.  
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

**AVANCES**  
et ouvertures de crédit  
de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

**VÉRITABLES CAPSULES**  
**RICORD**

FAVROT  
Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE  
**PILULES ET SIROP FAVROT**  
au pyrophosphate de fer et de manganèse.

CE SEL NE CONSTIPE PAS  
Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE  
**PILULES DU D<sup>r</sup> BONTIUS**  
Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc., augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.  
Dépôt général : pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

**INJECTION BROU**

Hygiénique, infallible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé. Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ<sup>r</sup> de M. Brou.

**ALMANACH**

DU  
**MAGASIN PITTORESQUE**

Pour 1879

Aucune des gravures ni aucun des articles n'ont été publiés dans le MAGASIN PITTORESQUE.

PRIX, pour Paris, 50 cent.; — franco par la poste, 75 cent.

On peut se procurer dès aujourd'hui les Almanachs de 1851 à 1879 : Séparément, en une brochure de 64 pages, ornée d'un très-grand nombre de vignettes imprimées sur très-beau papier avec le même soin que celles de *Magasin pittoresque*;

Qu réunis en collection, par volume contenant le nombre d'Almanach désigné par les acheteurs. Les Almanachs réunis en volumes se payent également 50 centimes chacun, et franco par la poste, 75 centimes.

Aux Bureaux, quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

En vente chez tous les libraires :

**LES CHRONIQUES SAUMUOISES**

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES  
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

Pour paraître prochainement :

**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE**

ET  
**DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE**

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

**LA TOILETTE DE PARIS**  
Rue de Lille, 25, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE  
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, colorée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS  
Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires. La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de Souscriptions pour moins d'une année

Saumur, imprimerie de P. GODET.